

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Cessions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie  
Nº P19-0031218

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

(21791)

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1592

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : O.FEIR YOUSSEF

Date de naissance : 21/02/1956

Adresse :

Tél. : 06.79.37.64.79

Total des frais engagés : 250 + 3200

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12/20/2020

Nom et prénom du malade : Benzak Ghizlan Age : 66

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Cerveau optiq

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 19/02/2020

Signature de l'adhérent(e) :

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
4/2/2020			2500/-	<i>DR. JANE SOUMYA POLYCLINIQUE Dr. Jane S. Masmoudi, Témarat, Dr. Saad, Date : 05-07-2020</i>

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
320 DM	10/10/20					Optique Le Beau E.J. Neudibou M.D. Bloc. I Casablanca Tél. 06 25 27 25

IV	<b>Montant détaillé des honoraires</b> <b>Optique le Béni</b> <b>Ed. Meudibout (BLOC 1)</b> <b>Casablanca</b> <b>Tél : 06 25 27 25 92</b>	<b>Coim</b> <b>(1) N° 70</b>
----	---	---------------------------------

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. Benziane Soumya**

OPHTHALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée de la Faculté de Médecine de Rabat

Ancien Médecin à l'Hôpital des spécialités de Rabat

**الدكتورة بن زيان سمية**

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

خرسقة كلية الطب بالرباط

طبيبة سابقة بمستشفى الاختصاصات بالرباط



Rabat, le ...

الرباط، ...

**Optique Le Beau Coin**  
S.J. Moudiboukia Bloc (J) N° 70  
Casablanca  
Tél.: 06 25 21 25 92

Dr. BENZIANE Soumya  
Ophtalmologiste  
Dr. BENZIANE Soumya  
Ophtalmologiste  
Dr. BENZIANE Soumya  
Ophtalmologiste

Zakaria Chayane

Concave +

VL : OD : (- 1.25°)  
OU : (- 0.75 ± 1.50)

VL

OD + 2, 50 ± 0.50

Dr. BENZIANE Soumya  
Ophtalmologiste  
Dr. BENZIANE Soumya  
Ophtalmologiste  
Dr. BENZIANE Soumya  
Ophtalmologiste

Versant  
droit

شارع محمد الخامس، مسرور 1، إقامة سعدان، الشقة 1 ~ تمارا ~ الهاتف: 05 37 74 79 36

Av. Mohammed V, Masrour 1, Résidence Saâdane Appt 1 - Témara - Tél.: 05 37 74 79 36

# Optique Le Beau Coin



RC: 335648

TG: 00179000087

Optique Le Beau Coin  
Bd. Moudiboukita Bloc (J) N°70  
Casablanca  
Tél.: 06 25 27 25 92

FACTURE N° 0002149

Casablanca, le : 10/02/2020

Mr: BENZAKRI GHISANE

VL :

OD : (25° - 100)

OG : (130° - 075)

VP :

OD : (25° - 100) +250

OG : (130° - 075) +250

2 Monture : optique par VL + VP 1400

4 Verres : 0.8 AR 2W par VL

2W org AR par VP

900DH

Optique Le Beau Coin

Bd. Moudiboukita Bloc (J) N°70  
Casablanca

Tél.: 06 25 27 25 92

900DH

INPE : 001719172 Total : 3200DH

Arrêtée La présente Facture à la Somme de : trois mille

Deux Cent DH